



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**OCCITANIE**

**HAUTES-PYRÉNÉES**

Monsieur le Président de la Communauté de  
Communes du Plateau de Lannemezan  
1 route d'Espagne  
65250 LA BARTHE-DE-NESTE

A Tarbes, le 09 Juillet 2026

**Objet :** Avis sur le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lannemezan - Réf : Votre notification du 29/06/2026

Monsieur le Président,

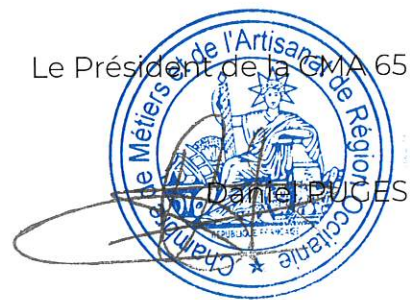
Par courrier en date du 29 juin 2026, vous avez bien voulu me notifier, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lannemezan.

En tant que Personne Publique Associée et représentant des intérêts de l'Artisanat et des entreprises de proximité, j'ai examiné avec attention la notice de présentation de ce projet.

À l'issue de cette analyse, j'ai le plaisir de vous informer que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées émet un avis favorable sur l'ensemble des dispositions projetées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la CMA 65



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE

HAUTES-PYRÉNÉES : 10 rue du 4 Septembre - CS 80336 - 65003 Tarbes Cedex - 05 62 56 60 60 - contact@cma65.fr - cma65.fr

SIRET 130 027 931 00208